

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



Commune de
LA CHAPELLE DES MARAIS
(Loire-Atlantique)

ᱵᱚᱠᱷᱚ ᱵᱚᱠᱷᱚ ᱵᱚᱠᱷᱚ

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 du mois de JUILLET à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais.

Date de convocation : 27 juin 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 26
présents : 24
votants : 25

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Présents :

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL - Nicolas BRAULT-HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Nicolas CHATELIER - Catherine CHAUSSE - Jacques DELALANDE - Laurence DENIER - Nicolas DEUX - Christian GUIHARD - Flavie HALGAND - Céline HALGAND - Cyrille HERVY - Fabienne JOANNY - Jean-François JOSSE - Joël LEGOFF - Nadine LEMEIGNEN - Christelle PERRAUD - Gilles PERRAUD - Martine PERRAUD - Bertrand PITON - Marie-Anne THEBAUD - Sébastien TOCQUEVILLE- Sandrine VIGNOL

Absents ayant donné procuration :

Yann HERVY ayant donné procuration à Cyrille HERVY

Absents à l'appel du quorum :

André TROUSSIER

Article L 2121-17 du CGCT

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Cyrille HERVY est désigné secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

D2024 07 40 - VENTE DE LA PARCELLE ZB n°623

Rapporteur : Jean-François JOSSE

Monsieur LEGOFF Yvonnick, demeurant 61 rue de la Rivière à La Chapelle-des-Marais (44410), a émis la volonté d'acquérir la parcelle ZB n° 623 située « rue de la Rivière » (zone UIa et NA1 du PLUi), d'une superficie totale de 232 m², appartenant à la commune de La Chapelle-des-Marais.

Vu l'estimation des Domaines en date du 19/12/2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme du 15/03/2023,

Vu l'accord écrit de Monsieur LEGOFF Yvonnick en date du 08/12/2023 concernant la vente par la commune de La Chapelle-des-Marais de la parcelle ZB n°623 et sa prise en charge des frais de notaire.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de vendre à Monsieur LEGOFF Yvonnick la parcelle cadastrée section ZB n°623, située « rue de la Rivière » et d'une superficie totale de 232 m² au prix de 1 165 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT :

- Décide de vendre à Monsieur LEGOFF Yvonnick, demeurant 61 rue de la Rivière à La Chapelle-des-Marais (44410), la parcelle cadastrée section ZB n°623, située « rue de la Rivière », d'une superficie totale de 232 m².
- Dit que le terrain est vendu au prix de 1 165 € et que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur,
- Rappelle que la réalisation de la vente est conditionnée au paiement effectif du prix dans les délais ou lors de la signature de l'acte de vente,
- Donne autorisation au Maire ou au Premier Adjoint délégué à l'Urbanisme, pour signer l'acte authentique à venir et tout autre acte subséquent lié à cette vente.

*Fait à la Chapelle des Marais
Le 4 juillet 2024*

*Le Maire,
Franck HERVY*



Le Secrétaire de Séance

